Table des matières

			PAGES
Intro	duct	tion	7
Romaii			
I.		enjeu central des relations entre la question prioritaire constitutionnalité et le contrôle de conventionnalité	10
	A.	Le poids de la «décision $I.V.G.$ »	10
	B.	Une problématique renforcée par les spécificités du contrôle prioritaire de constitutionnalité	12
II.	Un	e importance variable à préciser	15
	A.	Un rapport privilégié au droit de la Convention	15
	B.	LA NÉCESSITÉ DE RELATIVISER L'IMPORTANCE DES QUESTIONS PROCÉDURALES	17
III.	Dé	marche scientifique suivie et plan de l'étude	18
Mustap	ha A	AFROUKH	
I.		ne autonomie relativisée	2.4
1.		La neutralisation du renvoi d'une Q.P.C.	∠ 4
	A.	PAR L'ARGUMENT DE LA CONVENTIONNALITÉ	24
		1. Les manifestations	25
		2. L'instrumentalisation du contrôle de conventionnalité .	27
	B.	La conventionnalisation inévitable du contrôle de constitutionnalité	29
		Une conventionnalité résultant du contrôle direct de la Cour européenne des droits de l'homme de la disposition contestée	29
		2. Une conventionnalisation résultant du souci de prévenir une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme	31
		3. Une conventionnalisation dictée par les juges ordinaires	33

202 TABLE DES MATIÈRES

II.	Une autonomie globalement préservée	35
	A. Une identité matérielle des droits et libertés	
	EN «TROMPE-L'ŒIL»?	36
	1. Des droits distincts	37
	2. Des protections concrètes variables	38
	B. L'OFFICE SINGULIER DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL	40
Chapi	itre II – La convergence fonctionnelle des contrôles	45
I.	Atouts et limites du contrôle Q.P.C. – Des contraintes communes de détermination du contrôle	45
	Lucille Callejon	
	A. La détermination du Champ du Contrôle: une liberté en apparence plus étendue	46
	Le critère de l'objectivité du contrôle: un facteur logique de discordance	46
	2. La contrainte du précédent et la sécurité juridique: une cohérence jurisprudentielle plus aboutie	54
	B. L'exercice du contrôle : un facteur de différenciation	
	À RELATIVISER	64
	Les contraintes formelles au stade de l'applicabilité des dispositions constitutionnelles: un contrôle formellement divergent	64
	2. Les contraintes matérielles du contrôle de l'application des dispositions constitutionnelles: un contrôle matériellement concordant	78
II.	Les positions convergentes des juges constitutionnel	
	et européen face au législateur	88
	Nina Le Bonniec	
	A. Une attitude des juges constitutionnel et européen	
	PAR PRINCIPE RESPECTUEUSE DU PARLEMENT	89
	Une comparaison possible, malgré la différence de nature des contrôles exercés	89
	2. Une autolimitation des juges constitutionnel et européen à l'égard du champ de compétences du législateur	94

TABLE DES MATIÈRES 203

	В.	UN POUVOIR NORMATIF DES JUGES CONSTITUTIONNEL ET EUROPÉEN EN PLEINE EXPANSION
		Des empiétements convergents sur le domaine du pouvoir législatif
		Un encadrement semblable du travail législatif par les juges constitutionnel et européen
		III – L'utilisation équivoque du contrôle ntionnalité
Béatric	e Pa	STRE-BELDA
I.	Un	e utilisation indirecte du contrôle de conventionnalité
	A.	Une référence informelle au droit européen des droits de l'homme
		Une trace du contrôle de conventionnalité dans les documents annexés à la décision
		2. Une exception française difficilement justifiable
	B.	Des inconvénients indubitables
		1. L'absence de référence formelle, un leurre
		2. Une position contre-productive
II.		existence d'un dialogue pluriel entre le Conseil la Cour européenne
	A.	LES MANIFESTATIONS D'UNE RELATION APAISÉE AVEC LE DROIT EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME
		Des références efficientes au contrôle de conventionna- lité
		2. Des références au contrôle de conventionnalité difficilement transposables
	В.	Les manifestations d'une relation altérée avec le droit européen des droits de l'homme
		Des références au contrôle de conventionnalité ineffectives
		2. Des références au contrôle de conventionnalité instrumentalisées

204 TABLE DES MATIÈRES

Chap	itre	IV – L'équivalence des protections	155
Katarz	yna	Blay-Grabarczyk	
I.	La	complémentarité des contrôles	157
	A.	Une complémentarité de l'économie des contrôles	157
		1. Un renforcement des garanties	158
		2. Une meilleure maîtrise du temps juridique	162
	B.	Une complémentarité substantielle	170
		L'appréciation autonome des garanties conventionnelles et constitutionnelles	171
		2. L'appréciation équivalente des garanties constitution- nelles et conventionnelles	175
II.	L'a	appréciation des niveaux de protection	177
	A.	L'ABSENCE D'UNE HIÉRARCHIE FORMELLE ENTRE LES DROITS	178
	B.	L'ESQUISSE IMPLICITE D'UNE HIÉRARCHIE MATÉRIELLE ENTRE	
		LES DROITS	183
		1. Une prééminence fondée sur la comparaison des niveaux de protection	184
		2. Une prééminence mise en exergue par le contrôle prioritaire de constitutionnalité	191